

Atlas Contrôle  
Chaussée De La Hulpe 181 box 1  
1170 Brussels

## RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

**Numéro de rapport:**

27.132

**Date du contrôle:**

03/07/2023

**Lieu du contrôle:**

Bd d'Herseaux 3A Mouscron 7711

**Agent-visiteur:**

Massimo Montagna

**Type de contrôle:**

Viste de contrôle vente ancienne installation  
(Livre 1 8.4.2)

**Date d'émission:**

V1 03/07/2023 11:41:19

**Prochaine visite avant le:**

+ 18 mois jour de l'acte

**Testeur d'installation:**

### Donneur d'ordre

**Nom**

**Adresse**

**Téléphone**

**Email**

pebmouscron@gmail.com

### Données générales

**Adresse de l'installation**

Bd d'Herseaux 3A Mouscron 7711

**Type de locaux**

Maison Plein pied un cave

**Propriétaire, gestionnaire ou exploitant**

Daxhelet Pascale

**Adresse du propriétaire**

Bd d'Herseaux 3A Mouscron 7711

**Installateur**

### Données du raccordement

**GRD**

Ores

**Numéro de compteur**

2149252

**Code EAN**

**Liaison compteur-tableau**

VFVB 4X10

**Tension de service**

2 x 230 V

**Protection générale**

40 A 2P

### Contrôles

**Schémas/plans**

NOK

**Liaisons équipotentielles**

NOK

**Fondations**

après 81

**Installation électrique**

après 81

**Description de l'installation**

Onze circuits deux différentiels

**Nombre de tableaux**

1

**Différentiel de tête**

300mA - 40A - type A

**Test BP du DDR**

OK

**$\Delta I_n$**

OK

**Contrôle de l'état**

OK

**Matériel fixe**

OK

**Protection contre les contacts directs**

OK

**Protection contre les contacts indirects**

OK

**Protection contre les surintensités**

OK

**Prise de terre**

Boucle

**Résistance de terre ( $\Omega$ )**

5

**Isolement ( $M\Omega$ )**

2,8

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

## Remarques

Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

## Conclusions

### CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique **n'est pas conforme** aux prescriptions du Livre 1 du RGIE ( Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C- 2020/30794 ) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé dans un délai de 18 mois après l'acte de vente. Le nouveau contrôle est à effectuer par l'acheteur.

Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique:

· Dès que le compromis est signé:

Quels sont les devoirs du vendeur/notaire:

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente ;

- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants:

- la date du PV de la visite de contrôle

- le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

- L'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique

· Dès que l'acte de vente est signé:

Quels sont les devoirs de l'acheteur:

- L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV,...) en deux exemplaires;

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné;

- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique

- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

**Pour de plus amples informations**

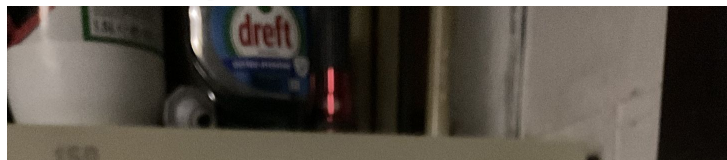

SPF Economie, P.M.E., classes moyennes et Energie

Direction générale de l'Energie – Haute surveillance des infrastructures et produits énergétiques

Adresse: Avenue du roi Albert II 16 1000 Bruxelles

Tél: 0800 120 33 / Email: [gas.elec@economie.fgov.be](mailto:gas.elec@economie.fgov.be)

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

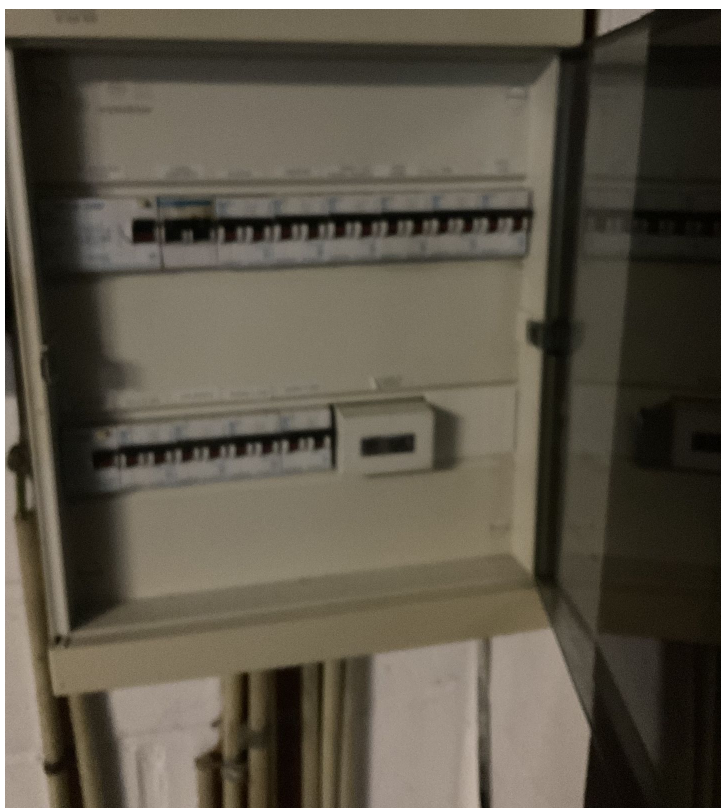


Tableau 1

## Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
Réaliser les liaisons équipotentielle principales et leurs connexions.	L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.
Compléter les liaisons équipotentielle principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage).	L1: 4.2.3.2.; L3: 4.2.3.2.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
(Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.
Le conducteur de protection (PE) est à distribuer dans toute l'installation.	L1: 4.2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.
Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	

Utilisation de câble non conforme

Réaliser les équipotentielles principaux

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Difficulté à ouvrir le coffret électrique

### Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15